



Retrait délibération DEL04_2024_05_23

DEL07_2024_07_08

En exercice : 20
Présents : 14
Votants : 19

Le huit juillet deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, TROTTIER Stéphane.

Pouvoirs : LE GAL Patrick donne pouvoir à DUVAL Laurent, EVANNO Eric donne pouvoir à FEBRAS José, DUPUY Typhenn donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile, CHOINIERE Katell donne pouvoir à LE GALLIC Christine, TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam.

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas.

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

↳ Le Maire informe l'assemblée :

Par délibération en date du 23 mai 2024 numéro DEL04_2024_05_23, le Conseil Municipal a retenu les offres les mieux disantes concernant la construction d'un complexe sportif à Coët Mousset.

Cette validation faisant partie des délégations données au maire, le sujet pouvait se prêter à une information du Conseil Municipal mais non à un vote.

De ce fait, la délibération doit être annulée.

↳ Le Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération DEL04_2024_05_23.

↳ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2021,
Vu la délibération DEL04_2024_05_23,

↳ **APPROUVE** l'annulation de la délibération DEL04_2024_05_23.

ADOPTÉ : à 13 voix pour, 6 abstentions.

Fait à Languidic, le 11 juillet 2024



Le Maire,

Laurent DUVAL